



COMPTE RENDU – ATELIER 2 – PAPI D'INTENTION

SURVEILLANCE ET GESTION DE CRISE

19 novembre 2020

Personnes présentes :

Nom	Structure	Qualité
Michel CAPERAN	SMBGP	Président
Alain CAPERET	SMBGP	Vice-président
Philippe ARRIAU	SMBGP	Vice-président
Anaïs BOUTIN	SMBGP	Animatrice PAPI
Henri PELLIZZARO	SMBGP	Directeur
Philippe CASTETS	CCNEB	Vice-président
Carole DIDIER	CCNEB	Direction Pôle Aménagement Environnement
Cédric MALRAISON	CAPBP	Chargé de mission GeMAPI
Perrine BONNEFON	CAPBP	Directrice Adjointe cycle de l'eau
Thomas MARTINEAU	CCVO	Technicien GeMAPI
Sylvie BROUAT	CCLO	Responsable du pôle environnement
Virgile MOUNIER	C-PRIM	Chargé de mission
Marie FURET	ECOCENE	Médiatrice scientifique
Béatrice LAFUENTE	DDTM64	Ingénieur Prévention des risques naturels et technologiques
Isabelle MURARO	DDTM64	Référent départemental inondation
Aurélien BOUJOT	DDTM64	Responsable de service Aménagement, urbanisme risques
Maxime MILON	SDIS 64	Capitaine
Olivier POUILLY	SDIS 64	Capitaine
Romane PERRIN	DREAL	Service de Prévision des Crues
Yann LACAZE	DREAL	Responsable du Département Hydrométrie et Prévision des crues Gironde Adour Garonne
Bernard MASSIGNAN	SOUMOULOU	Elus à Soumoulou
Jérôme TOULOUSE	OS-MARSILLON	Maire d'Os-Marsillon

Personnes excusées :

Marc BANKUTTI	CCPN	Technicien pluvial/GeMAPI
Marie-Rose BASTERREIX	CCBG	Directrice générale des services
Xavier SOM	CCPOA	Responsable de l'aménagement du territoire
Audrey BERGERET	CCHB	Chef de pôle technique et environnement
Xavier ROGER	DDT65	Ingénieur Risques naturels et technologiques

Gilles DROUET	DDTM 40	Adjoint au Chef du Service Aménagement et Risques (S.A.R.)
Marie-Noëlle MORESMAU	Pôle métropolitain Pays du Béarn	Chargée de mission environnement
Kathleen GUIRAUD	CD64	Technicienne eau, milieux aquatiques et biodiversité
Nicolas MENGIN	CD40	Animateur territorial pour la gestion de l'espace rivière
Catherine LABAT	CD65	

Ordre du jour : Identifier les pistes d'actions potentielles du PAPI d'intention relatives à la thématique de l'atelier

1- Préambule

En 2012, en application de la directive européenne Inondation, l'Etat a délimité plusieurs Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) dont le TRI de Pau couvrant 34 communes.

Le périmètre d'action pour réduire l'impact des crues sur ce TRI a ensuite été proposé par l'Etat en 2015. Il s'agit du périmètre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation qui couvre 86 communes et sur lequel le Syndicat a accepté de porter l'animation.

La Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation du bassin du gave de Pau a été validée par arrêté inter préfectoral (40-64-65) en juillet 2019.

Concernant le volet opérationnel, le Programme d'Actions et Prévention des Inondations (PAPI) a été lancé en janvier 2020 avec comme première étape : le PAPI d'intention. Il s'intéresse à l'intégralité du bassin versant aval du gave de Pau, soit 156 communes, y compris celles de la Communauté de communes de la vallée d'Ossau, qui n'adhèrent pas au Syndicat, et celles du bassin versant de l'Ousse des Bois sur lequel l'agglomération Pau Béarn Pyrénées exerce directement sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Sur le reste du bassin, soit la grande majorité, c'est le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau qui met en œuvre la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Le présent atelier de travail s'inscrit dans la démarche de co-construction du PAPI d'intention du bassin aval du gave de Pau.

2- Relevé des échanges

A la suite d'un tour de table et de l'introduction de la réunion par le vice-président du Syndicat, le diaporama, joint à ce message, a été présenté par l'animatrice du PAPI.

En complément de la présentation, vous trouverez ci-dessous une synthèse des échanges.

2.1 – Connaissances

➤ *Zones Inondées Potentielles*

Les cartes des Zones d'Inondées Potentielles sont des extensions de l'outil Vigicrue. Ces cartographies sont réalisées par la DREAL, elles représentent des scénarii d'inondation en référence à des hauteurs d'eau définies aux stations hydrométriques (Vigicrue). L'identification des enjeux

potentiellement touchés permet une anticipation de la gestion de crise. Les gestionnaires de crise (communes, départements, SDIS...) peuvent alors anticiper les dommages et déclencher la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde (alerte à la population, évacuations préventives, fermetures des axes de communication ...). Les cartes des Zones Inondées Potentielles seront disponibles uniquement pour le gave de Pau (hors affluents) à partir de 2021, avec 5 scénarii (enveloppes de crues) proposés. Les Zones Inondées Potentielles sont actuellement disponibles sur le secteur des Hautes-Pyrénées, notamment pour les communes de Lourdes et Argelès-Gazost.

➤ *Evolutions Vigicrue*

Le dispositif Vigicrue proposera une application mobile à partir de 2021 permettant de définir des seuils d'alerte à partir d'une hauteur d'eau prédéfinie aux échelles Vigicrue.

La mise en place d'une station de suivi sur l'Ousse est prévue en 2021. Dans un premier temps, elle permettra l'acquisition de mesures de hauteurs pour ensuite évoluer vers la fourniture de données de débit.

➤ *Systèmes d'alerte locaux*

En complément des systèmes d'avertissement Météo, APIC et Vigicrue-Flash, les systèmes d'alerte locaux (SDAL) peuvent constituer un élément essentiel pour déclencher des alarmes et/ou pour suivre l'évolution des crues en temps réel, sur des bassins non surveillés par les Services de Prédiction des Crues. Une étude menée par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées est en cours pour équiper l'Ousse des Bois d'un système d'alerte local. La réalisation de retours d'expériences de ce dispositif ainsi que du système de télé-alerte de la ville de Pau permettront de préciser les modalités d'un éventuel élargissement de ces systèmes aux autres territoires. La DREAL proposera en 2021 un séminaire sur les différents systèmes d'alerte locaux existants afin de permettre aux collectivités de s'organiser avec les outils adaptés. Une demande d'information à l'échelle de la CCPN est sollicitée.

➤ *Diffusion des nouvelles connaissances*

Le Syndicat s'engage à transmettre les nouvelles connaissances issues des études hydrauliques aux gestionnaires de crise (SDIS, Préfecture, Conseil Départemental).

➤ *SDIS 64*

Le SDIS indique la nécessité de travailler à l'échelle départementale, pour éviter le cumul des bases de données et insiste sur l'importance de disposer d'informations synthétiques. Il est important que les cartographies des zones inondables puissent être directement intégrées à leur système d'information géographique couplé au système d'alerte. Un contrat avec Prédic service permet au SDIS de disposer de cette information synthétique à l'échelle départementale. Le SDIS pourra participer à l'amélioration et la révision des Plans Communaux de Sauvegarde, ainsi que la mise en place d'exercices de crise.

➤ *Exercices de crise*

Les Plans Communaux de Sauvegarde sont de véritables outils opérationnels qui doivent être testés avant la crise. L'activation de la chaîne d'alerte et l'armement du Plan Communal de Sauvegarde constituent une première étape importante ne nécessitant pas la mise en œuvre complète d'un exercice de crise, qui ne pourra avoir lieu sur toutes les communes du territoire. En ce qui concerne l'exercice de crise, il conviendra de caler les dates au plus tôt afin que l'organisation (lourde) puisse être mise en place dans de bonnes conditions.

➤ *Parking en zones inondables*

De nombreux parkings ou quartiers résidentiels sont situés en zone inondable. Avertir le public par une signalisation claire permettra à la population d'être sensibilisée et d'appréhender le risque inondation dans son quotidien. La signalisation sera couplée avec les bons comportements à adopter pour éviter les comportements dangereux pouvant entraîner des décès. Déplacer son véhicule doit s'effectuer uniquement en phase d'alerte, il est inapproprié et dangereux de le faire si la submersion du parking est déjà en cours. Par ailleurs, il est indispensable de tenir compte de la potentielle congestion des réseaux routiers. La temporalité dans les consignes délivrées à la population est donc primordiale.

➤ *Applications mobiles*

La diffusion de l'alerte doit se réaliser par plusieurs canaux différents pour permettre à un maximum de personnes de bénéficier de l'information. Les systèmes d'alerte sont des outils multiples et complémentaires (sirènes, Ensemble Mobile d'Alerte, porte à porte, applications mobiles, téléalerte...). Pour optimiser l'efficacité, il est indispensable de cumuler les canaux d'information. Les applications mobiles permettent aux collectivités d'interagir avec le citoyen, les alertes et consignes à adopter sont diffusées sous forme de notifications. La Communauté de communes du Pays de Nay va contractualiser, pour le compte de ses communes, l'application intraMuros.

➤ *Capitalisation des connaissances post crues*

De nombreux acteurs acquièrent des informations (laisses de crues...) pendant et après la crue. La structuration de ces données et leur fiabilité est néanmoins très hétérogène d'un acteur à l'autre. Il semble donc utile, dans une volonté de coordination et de capitalisation des événements, de pouvoir disposer d'un protocole d'acquisition simple mais robuste que chacun puisse mettre en œuvre.

3- Suite à donner

A la suite des ateliers, il a été convenu d'échanger avec les communes (probablement par EPCI-FP) sur les résultats des ateliers et les modalités de mise en œuvre des actions dans le PAPI d'intention ainsi que dans le PAPI complet à l'horizon 2024-2025.

Dressé le 25 novembre 2020

L'animatrice

Anaïs BOUTIN